

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DJS 238 - DDCT Budget participatif d'arrondissement 2018 « Des structures jeunesse mieux aménagées et mieux équipées » - Subvention (50.000 euros) à l'association Boucan Média pour l'achat de matériel web radio (19e).

Mme Pauline VERON, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association Boucan Média pour l'achat de matériel pour la web radio participative VM1 à destination des jeunes du 19^e ;

Vu l'avis du conseil du 19^e arrondissement, en date du 26 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention, annexée à ce projet de délibération, et ses modalités d'application.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe prévoyant l'attribution d'une subvention, visée à son article 2, et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention d'équipement de 50.000 euros est attribuée à l'association Boucan Média (190514 / 2019) 99, rue de Crimée, 19^e arrondissement pour l'achat de matériel pour le projet de web radio participative VM1 à destination des jeunes du 19^e arrondissement.

Article 4 : La dépense correspondante, d'un montant total de 50.000 euros, sera imputée au chapitre fonctionnel 900, rubrique P0382, AP DJS 88319 « BPA-DJS- 19e arrondissement » du budget d'investissement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO